

28^e Champrier. Les Graviens de Voisin Le Cuit.

autre fois La Croix Notre Dame,

12^o 124.

Le Marquis de Beauvion 72 pp.

12^o 125.

Le Seig^r de Voisins 73 pp.



12^o 126.

Le Seig^r de Villiers Le Bacle 1^{er} 20.

Don 3 pp. pour la Rigole

Le Roi étant propriétaire de cette Rigole, et le terrain qu'elle occupe n'étant plus dans les mains du seig^r de Villiers, il ne doit reconnaître que ce qu'il possède.

Si ce terrain ne contient que 187 perches il ne doit être chargé d'os cens usentés que la proportion de 2 boisse¹/₂ de bled par arpen

art 3 de la déclaration de la decl^{on} de M. de Sarraillet du 6 mai 1709. pour 1 arp¹/₂.

art 2. de celle de M. Lallier du 3^e 1723.

1 arp¹/₂.

art de celle de M. Douches du 9^o 1745

de tout 2^e Liasse du 5^e carton. ou page 188 et fuco¹/₂ de 1^{er} 1745

Cet ar. paron faire partie de la prise à cen faite par Jean de Laval le 1480 archives de Voisins le Cuit.

12^o 127.

Le Seigneur de Voisins 3^e 54 perches compris la Rigole

11° 128.

Le Marquis de Beauveron terre et Rigole
1 arp. 60 ff.

11° 129.

Le Seig^r. de Voisins terre Rigole et chemin
3 arp. 28 ff.

11° 130

Les^r. Casaubon terre Rigole et chemin
41 perches.

12^a il paroit qu'anciennement ce chemin de Villiers à
Voisins le qui passoit entre les terres de Casaubon et les bois
de Voisins le suit.

11° 131.

Le Seigneur de Villiers, terre 1^{re} 2 perches
chemin et Rigole 4 p.

même observation que dessus pour la
Rigole

a l'égard du chemin, appartenant au
public, peut-il être censé dans la main-
du propriétaire sur l'héritage duquel il
passe, et ce propriétaire doit-il payer censive
pour l'emplacement de ce chemin?

Seroit former l'arr. de la decl^{on} de M^r. Lallier.

Notaire
de Voisins
Cuis

Le seigneur de Voisin le quit, terre, —
Rigole et chemin 2. arp. 70 p.

11° 133

Le seigneur de Villiers, terre 2^e 15 p. —
et un Rigole et chemin 6 p. —
même observation sur les Rigole et
chemin.

paroit sans 3 de la decl^{on} du S. Lallier

Voyez les ar^{tes} faites par Robert Guillier
d'après la loi du 22 Jan^{ier} 1610, et par
Maximilien Henry d'ud Guillier le 26 Jan^{ier}
1640 de 2. arp. de terre, terroir de Voisins
Champêtre de la Croix Notre Dame, tenant des deux cotés au seigneur de Voisins le quit,
d'un bout au chemin de Grattefont à Sallay, et d'autre bout au chemin de Grattefont
à Villiers; l'autre longueur du seigneur de Voisins et chargé envers lui de 8 boisseaux de bled
pour led. 2. arpens.

Le échange fait entre les^{rs} Jean Mercant et led Henry le 29 may 1643, par laquelle
led Henry a cédé aux s^{rs} Mercant tous les héritages portés au fond contrat du 26.
Jan^{ier} 1640. — Le tout 8^e Liass du 8^e Carton, ou pages 375 et 376. de l'appointaire

11° 134.

Le seigneur de Voisin le quit, terre —
Rigole et chemin 2. arp. 56 p.

11° 135

Le seigneur de Villiers, terre 3 arp. 40.
Rigole et chemin 11. perches.

même observation sur les Rigole et
chemin

au 5 de la decl^{on} du S. Lallier pour 2 arp. $\frac{1}{2}$ chargés de 8 boisseaux de bled.
au 6 de la déclaration 1 arp $\frac{1}{2}$ chargés de 3^e 9. 2

Noture
en copie
de Voisins
le quit.

Noture
en copie
de Voisins
le quit.

N^o 136.

La Cure de Villiers Lez dacle, terre, Rigole
et chemin 41 perches

app^t à lad^e Cure par échange faite avec
M^r. de Martillat fr^o de Villiers, le 11 mars 1701.
au 17^e liasse du 8^e carton. acquis par le fr^o
de Villiers d'avoine du val ceste femme pour $\frac{1}{2}$
arp. le 29. oct^{bre} 1696. 6^e liasse du 8^e carton.

N^o 137.

Le seigneur de Voisens, terre Rigole en
chemin 2. arp. 8 pp.

N^o 138.

Le seigneur de Villiers, terre 6. arp. 18 pp.
Rigole et chemin - - - - - 14.

même observation pour les Rigole et
chemin.

au 8. de la ventilation de 1729 pour 6^e 53 pp $\frac{1}{2}$
au 7. de l'arpentage du 26 mars 1688 1^{re} liasse
du 11^e carton ou page de l'ignota
pour 5 arp. $\frac{1}{2}$ faisant hauch.

au 7. de l'acq^u de M^r. de Lallier et de Lallier pour
5 arp. chargés à raison de 20^e parisis l'arpent,
ce qui fait 25^e & tournois.

Notaire
en charge
de Voisens

29^e Champstier. Marre des champs.

N^o 139.

Les seigneurs de Villiers le Luc, terre
Rigole et chemin 96 p.

N^o 140

Les seigneurs de Villiers le Luc, terre
1. arg. 18 p. Rigole et chemin 4 p.

1.22
95
2^e 1/2 p

au 6 de la Ventilation de 1769, avec
le N^o 142 et agras 2 arg. 12 p. non
compris les chemin marre et Rigole.

au 66 de la decl^{on} de M^r. de Villiers
de 1709. 1^e 1/2

au 8 de celles des s^r. Lallier esdouches
pour 1^e 1/2 chargé de 2^e 1/2 par arg.

même observation sur les Rigole et
chemin.

N^o 141.

L'église et fabrique de Villiers, terre
Rigole et chemin 2. arg. 28 p.

Notaire
Lieu de
Voisins
de Villiers

Le seigneur de Villiers, terre 87 p.
Rigole et chemin - - - - - 8 p.

meune observation sur les Rigole et chemin
au 6 de la ventilation de 1749 pour 2 arp
12 p. avec le no 140 cy dessus, non compris
les chemin, marre et Rigole.

au 87 de la decem de 1747 de Villiers
pour 1 arp.
au 9. de celle de m^{re} Lallier et Douhet
pour 1 arp. chargé de 1^{re} 82 paires.

voir pour cet art, au no 140. Livre 3 de la acquisition faite par les^s Jacques Mercant
de Jean Hayes, le 27. q^{re} 1604. un arp. de terre à la marre des champs, tenant d'un
part à l'eglise de Villiers d'autre aux heres Denis de la Sen, des deux bouts aux p^{rs}
Druillon à cause du p^{re} de Villiers, en la censive de s^{rs} Druillon, chargé envers lui de
122 paires — 21^{re} liasse du 9^e carton, au page 484 de s^{rs}.

Notaire
Loue de
Voisins
Le fait

Le seigneur de Voisins, terre, Rigole,
chemin et partie de la marre 7 arp. 83 p.

30^e Champrier. Sur Bel air, autrefois, Marre des
champs, Donjon, Crepiniere, Goutiere, Graviers,

on joint icy ces 3 articles parqu'ils sont susceptibles de plusieurs observations

Le seig^r de Villiers le hacle no 144. 9 arp. 38 p. compris ~~la~~ Rigoles et chemins
Le seig^r no 147. - - - - - 21 arp. 47 p. compris les friches chemin marret
et Druillon content 1 arp. 52 p.
Le seig^r no 146. - - - - - 58 p.

Total 31^{arp}. 43 p.

Si on consulte le procès verbal de ventilation au 7 traverse
au 7. — 1 arp. 150 qui est la jointe entre le seig^r de Voisins et la Rigole 1. 15.
au 8 — 3 arp. 30 perches entre le chemin et les bois 3. 30.
au 9 — 17 arp. 16 p. entre la Rigole, le Chemin et la traverse de Druillon 17. 16.
au 10 — 7 arp. 91 p. entre les rigoles, le seig^r de Voisins, des s^{rs} de Bon-Royal
et le chemin de Sallay à Chateau fort 7. 91.
L'ours (à ce qui paroit non compris les Rigoles) montant à 29. 52

Dans cette piece foie de 31 arp. 43 p. compris les Rigoles, ou de 29 arp 52. p. non compris lesd Rigoles, 917 a

fief du Roi
1 arp.

1° Un Arpent, compris la Rigole, appartenant à M^{re} de St Lazare de Paris
attenuant l'ave d'offices, n^o 148. ce qui se justifie par.

Le censier de Villiers de 1585 à 1660. fol. 7 v^o. 3^e liasse du 2^e carton
Les hoirs Guillaume mallard pour 1 arp de terre, acquis de laum d'alignon, assis à la
marée des champs, tenam d'une part aux hoirs Jean Merault, d'autre part au lieu
bou aux heritiers de M^{re} de Godelas, d'autre bou au chemin des 4 bornes, chargé
de 16^e parisien.

Declaration d'Antoine mallard Procureur de M^{re} de St Lazare au profit de M^{re} de
seign^r de Villiers, devant le grain, le 11 Juille 1669. au 7.

1 arpent de terre au terroir de Villiers Champier de la Requinier, tenam d'un côté
aux terres de la Cure du Villiers (à fin l'ave d'offices comme on le verra n^o 148.) -
d'autre côté à ; d'un bou au Seigneur, ce d'autre bou par le chemin qui
tient de Villiers à Chateaufort, chargé de 2^e parisien l'arpent.

fief de
Dresles.
7 arp.

2° Sept arpens compris la Rigole, ce peu non compris environ un demy
arpent qui a l'impression du plan paroit avoir été retranché du n^o 152. ce joint
au n^o 157. Lesd. 7 arpens dusies de Dresles. en voici la preuve.

au 6 du denombrement dusies de Dresles par Adam Rade, à l'abbé de Sorc Royal
le 6 aout 1388. 2^e liasse du 1^{er} carton, au page 11 de 19^o.

Sept arp. de terre assis au lieu le Donjon tenam à Isabelle de St Denis d'une part
ce d'autre

au 6 de celui des 4 g^{es} 1405 rendu au ad l'abbé par Jean de Dresles à camp de Marq^{ue}
de Rade fille d'Adam Rade. - même liasse au page 13 de 19^o.

7 arp. de terre au lieu le Donjon, d'une part à Isabelle de St Denis
au 4. de l'acquisition faite le 16. fevris 1481. par André Perrier de Philippe et Jean
Douquet - 4^e liasse du 1^{er} carton, au page 23 de 19^o.

7 arpens de terre lieu le Donjon, d'une part à Isabelle de St Denis.

4 mars 1517 autre denombrement par François Dalbier. 2^e liasse du 1^{er} carton même
Declaration

5 Mars 1586 autre denombrement. dud fief de Dresles. même liasse, au 5.

7 arpens ou environ de terre assis au Donjon, tenam d'une part aux d'Armissou
et Thelès, d'autre aux hoirs feu Michel Guillard ce censier, d'un bou au chemin
ludam de Villiers à Chateaufort, d'autre bou aux Beligues de Sorc Royal.

6 aout 1587. autre denombrement par Thomas de forebois. même enonciation
pour lesd. 7 arpens.

28 Mai 1650 acquisition à titre d'échange faite par les Lucas, de la veuve et héritiers
faulx au 5. - 4^e liasse du 1^{er} carton

Item 6 arpens au champstres du Doujon d'un côté à l'église de Villiers et à l'abbé
de Vaurouy, d'autre côté par l'écroule et à l'abbé Dame, d'un bout aux Dames de Dore
Royal, et d'autre bout au chemin de Villiers à Voisins le Cui.

au 5. du devantement dud' fief de Prestes, soutenu aux évêques et Religieuses de
Dore Royal, par M^{re} Michel Lucas. - 2^e liasse du 1^{er} carton.

7 arpens assis au lieu le Doujon, terroir de Villiers, d'un côté à l'église de Villiers
d'autre côté au vicomte à cause de sa terre de Montigny, d'un bout aux dits
Religieuses à cause de 6 arpens, d'autre bout au chemin de Villiers à Voisins et au
château fort.

Par l'arrêt du 30 7^{bre} 1751 rendu au Grand Conseil entre les D^{ns} de Dore Royal et les
D^{ns} de St Cyr, lu luthériquement le 20^{bre} Verbal de ventilation de 1749. - 7^{me} exp. 3^{me} p.
faisant la 10^e pièce de lad' ventilation (et partie du n^o 144. qui est déclaré de la
manière des D^{ns} de Dore Royal, à cause du fief de Prestes, relevé au dit.

C'est une double erreur. 1^o puisqu'en tous les titres il n'y en a que 7 arpens
2^o ces 7 arpens comme on vient de le voir ne peuvent être placés dans le n^o 144.
mais dans le n^o 147. et à l'endroit où sont les petites marres, au moins par le
chemin de Villiers à Voisins.

3^o. Cinq arpens du fief de Montigny, suivant les titres qui suivent

6 mars 1604. Dénombrement dud' fief de Montigny, par Jean de Montigny à Arnould
Douchet. 2^e liasse du 3^e carton, au page 125. De l'ign^o

au 20. Cinq arpens de terre à la Goulière d'une part à Roger de Voisins, d'autre
part au dit. Tade.

14 mai 1687, fol. 52 v^o. de cahier de copies d'actes 1^{er} liasse du 3^e carton, au page 142.
De l'ign^o Dait à l'en et rente par Guillaume de Voisins, à Jean Philbon. art 2.

5 arp. de terre assis au Villiers, au champstres de la Goulière, d'une part aux
terres de l'Hotel de Voisins, d'autre part aux terres de l'Hotel de Prestes, d'un bout
au chemin du Roi de Villiers à Voisins, d'autre bout aux D^{ns} de Dore Royal, moyennant
pour ces articles et autres héritage 7^{me} parties de leur loyer desf. Nomi. 9^{me} 2 chapons
pour la maison. le 12^{me} parties pour les 3 arp. de terre à raison de 16^{me} parties l'arpent

1^{er} février 1692. Dénombrement du fief de Montigny par Guillaume de Voisins au
D^{ns} Douchet - 2^e liasse 3^e carton au page 126. de l'ign^o

au 19. Jean Delaval pour 5 arpens de terre à la Goulière de Villiers, tenant d'une

par aux terres de voisins que tiens Jean Sautier, d'autre par aux d'Andry
Dexier, d'un bon aux Religieuses de Bon Royal, et d'autre bon au chemin Royal
allant dud Villiers aux Voisins, deü 5^e. 8^e parisis

2 Mars 1512 Partage des leüs et routes du fief de Monigny, fol. 146. Des copies
1^{re} Liass du 14^e Carton, ou page 94. de l'Inventaire. Il est echu à Guill^e de Voisins
5^e. 8^e parisis que deu Jean Delaval de la Goutiere pour 5 arg. de terre seü
à la Goutiere de Villiers, d'une par au aux terres de Voisins de seü, d'autre aux hoirs
D'albiat (seü de Decles) d'un bon aux D^{es} de Dorzais l'autre bon sur les terres.

30 Juin, 1^{er} Juillet, sans date, 3 Juillet, 12 Jan^r. 1556. Reconnoissances de Mathurin
Joffe, et simonne huges v^{rs} de Jean Delaval, Mathurin Delaval, Marie Bellecour
et Marion de Laval sa femme, Jean Hallé et Jean Normandou tuteurs de heuriers
Delaval, pour chacun leur par et portion desd 5 arg. à la Goutiere ou pres la
Goutiere champiers du les Gravers, d'une par aux hoirs faulniers, d'autre par
aux. de loery, ou d'hemiron (seü de Decles) d'un bon au chemin de Villiers à Chateaufort,
et d'autre bon, aux hoirs feu Jean Simon, ou aux D^{es} de Dorz Royal - 5^e Liass du
9^e Carton ou pages 143 et 144. de l'Invent.

A: si on consulte les declarations passées par m^{rs} Gallier et Boucher au seigneurs
de voisins le Lue en 1720 et 1745, on trouvera qu'ils ont reconnus tenir en
Censuel dud Seigneur de Voisins le quin la quantité de 24 argens en 5 pieces
à prendre dans les memes 31 arg 43 p. ou 29 arg. 52 perches, savoir

art 10	6. ²⁷ / ₂	chargés de 4. 7. pils	5 minots 1 boiss. ¹ / ₂ de bled.
art 11.	6. ¹ / ₂	chargés de 10. 52	
art 14	3.	chargés de 7. 6. 1 poule	
art 15.	2. ³ / ₄	chargés de 10. 3 pils	1. boiss. ¹ / ₂ de bled.
art 16.	5. ¹ / ₂	chargés de 10. 2 ^e maille obole pils.	
<hr/>			
24 ²⁷ / ₂ .			

On a vu cy dessus que tout le terrain compris sous les n^{os} 144 146 et 147

Continuement compris les Rigoles et chemins 31. ar. 43 p.
 ou fin au la ventilation de 1769. non compris lesd Rigole
 le chemin 29. 52.

Si on recapitule les continences portees aux titres y dessus
 on trouvera qu'il n'est pas possible de les trouver dans
 l'une ou l'autre quantité du plan ou de la ventilation

- 1° M^r de St. Lazare de Paris 1. ar.
 - 2° Le seig^r de Villiers à cause des seig^r de Presles 7.
 - 3° Lesd. seig^r de Villiers à cause des seig^r de Montigny 5.
 - 4° Lesd. seig^r de Villiers Notaires précédens en mouvance de la
 seigneurie de Voisins le seig^r 26.
-
37. ar. 50.

ainsy en supposant le plan juste, il se trouveroit un defice de 5. ar. 57 p.
 y compris les Rigoles et chemins
 ou non compris lesd Rigole et chemin et fin au la ventilation 7. 48 p.

on a y devant donné un projet de reconnaissance pour ce qui concerne
 les voisins et pour fixer la mesure qui peut être due aux seig^r de Voisins
 en proportion de ce qui sera décidé être en mouvance de lui dans les n^{os} 144 146
 et 147. on ne le regardera pas icy.

Mais il est essentiel pour les seigneurs de Villiers de ne servir le seig^r de Voisins,
 Les D^{ns} de Bon Royal ^{et de} et M^r Dorsay, que ces seigneurs seigneuriaux aient concertés a
 l'amiable ou autrement sur la mouvance des n^{os} 144 146 et 147.

Les Dames de Bon Royal & arg 69 p.

N° 146 et 147. voyez cy

dessus avec le n° 144.

N° 148.

Marguerite Mauchon 4^e de Bloel

Dossela et consort 1. arg. 81 p.

chargés d'un fol neuf deniers de com suid

les tins raports sur le n° 147 qui suit

cy 1^o 9^o

le en outre avec autres heritages, des-

106^o de rente foudiere suid au ledail

à eux et rente à la reconnaissance

cy a cote

Voyez l'échange cy après n° 149 pour 7^o

16 aou 1721. Edail à eux et rente de com

de canois eson compris n° 2 à Paris, par m^o

Claude daniel à Jeanne Maillard, v^o de

Jean Solhomme, et à Jacques Solhomme son

fils (et 1^o mari de lad Mauchon, desd. et

7/8 de com au une maison edigaudance

et 2 arg de plus, de la charge des com, et

ingrainant 100 de com, avec reserve

deu lieu pour tout les glands.

16. 8^o 1746. reconnaissance de com de com

n° 2 à Paris par lad Mauchon et Dossela

au profit de M^o Claude Olivier Douchet desd 100^o de com, et en outre de 6^o aussi des

rente pour le lieu reserve, et dont led J. Douchet a fait l'abandon à lad v^o Dossela

par le même acte, avec reserve de tous ses droits pour les anciens com et rentes

seigneuriaux.

31^e Champtier. Les 4 Noyers, Anciennement Les Graviens. Donjon, La Vieville, La Bremondriere.

N° 149.

La Cure de Villiers Le Baclé 135-

perches restant de 3 argous, d'ancien

Domaine de la Cure, de septies ou

Rigole et appartenant à lav^o Dossela

et consort.

fol. 6 v^o du censier de 1568. Le Cure de

Villiers sur 3 arg. de terre fait au d Villiers

au lieu des graviens, tenant d'une part

à lav^o Guerin fontaine, d'autre au chemin

de Villiers à Chateaufort, deui par au

11^o parisis par argous

fol. 12 en un autre censier de Villiers
pour les Mesmes

Item led Curé pour 3 arpens de terre qui
a aux Graviers, devers voisins 12^e par
arpens — 3^e liasse du 2^e carton.

20 fevrier 1667 reconnoissance par M^r de Cour
Curé de Villiers le bailli

3 arp de terre à la Bremondie, die
les Graviers, tenant d'une part au chemin
des Villiers à voisin de suite, d'autre part aux^{es} Meraults, d'un bon sur ledit
f. Merault, à cause de son clos de la Bremondie et d'autre bon sur les
Deres de la mission; En la censive des^s Lucas, chargés envers lui de 12^e par
arpens

6 fevrier et 4. 8^{bre} 1671. autres Reconnoissances par des f^{rs} Augot et Denoux
Curés de Villiers, des mêmes 3 arps. pour les mêmes tenants et même censive

11 Mars 1701 l'échange devant Bellanger et Liqne No^{rs} à Paris, par lequel M^r
Noisignol Curé de Villiers a cédé said titre, à M^r Jehanmoi de Barbillan, seig^r de
Villiers 7^{es} de terre (partie des 3 arps) tenant d'un côté à la Rigole, d'autre au chemin
de Chaleusfort à Villiers, d'un bon à M^{rs} Desj. Lazare d'autre bon said f. de
Barbillan.

Le tout 17^e liasse du 8^e carton, ou page 398 et 399 de l'Inventaire.

12° 150.

L'eglise et fabrique de Villiers 20 perches.
il en est nécessaire de demander les titres

Lesiq^s de voisins le Curé son, a ce quel
paroit, a fait reconnoître cette piece pour
un demi arpen le 25 avril 1769. —
en avoir il le droit?

L'Eglise et fabrique de Villiers 1 arg. ce argent pourroit faire partie des 10
 voir les titres pour savoir de qui ils arg. qui paroissent faire partie du
 proviennent fief de Montigny voyez N° 152.

N° 153.

Francois des Hayes et helenne faire
 Leger sa femme, 75 perches de terre
 par lui aquis à titre de vente du
 curé et marguilliers des aubins par
 contrat passé devant notaire no² à
 chevigny le 5 juillet 1746, de aquis par
 la fabrique de Nicolas Patu et Louise
 de aron sa femme par contrat passé
 devant Douze no² à chevigny le
 11 fevrier 1730.

N° 152.

Le Seigneur de Villiers Le Vade
 16 arpens 76. perches.

Les titres anciens généraux et particuliers qui peuvent avoir
 traités à cette pièce sont si confus qu'il est difficile de
 faire l'application. on va rapporter ceux qui peuvent aider
 à connaître de quels fiefs sont ces 16 arp. 76 p.

on croit sans pouvoir l'assurer qu'il y en a 10 arpens $\frac{1}{4}$ du fief de
 Montigny, suivant les titres qui suivent
 au 19. du denombrement du fief de Montigny, donné par Jean de Montigny à

a aruents boucher au non de d^{de} Isabeau dest d'ouen saffumme le 6 aout 1404
A aruents de terre Jean au Doujon tenant d'une part et d'autre au lade.
art 21. du denombrement du 1^{er} fevrier 1492. fourni par Guillaume de voisins
a m^{re} adam boucher. La 4^{te} et heitlers Guillel Langlois pour

A aruents (paroissem les memes) de terre assis aux champs du Doujon, tenant d'une
part au audroy Derrier, d'autre part a Geoffroy finon, d'un bout a Jean Julien,
d'autre bout a Louis Vaues. — voir le denombrement pour partie de la 2^e liasse du
3^e carton ou pages 125 ou 126 de l'quo^{te}

29. 8^{me} 1500. Sentence entre Guillaume de voisins et Mathieu de la val art 7. et
26. Jan^{re} 1505 Partage entre led^s de voisins et led de la val des biens de monignoy art
7. du 1^{er} lot et art 9. du 2^e. — 3^e liasse du 3^e carton ou page 125 de l'quo^{te}

A. aruents de terre lieud le Doujon tenant d'une part a Geoffroy finon, d'autre part
a Jean Normandon, et d'autre bout a Jean Julien.

au 9. du meme denombrement de 1492. (led aruents) au lieu qu'on dit les graviers
9 quartiers de terre aquis par led Guillaume de voisins de la part d'iceu Guillel
Langlois, tenant d'une part au audroy Derrier, d'autre part a Geoffroy finon,
d'un bout a Jean Chantelou d'autre bout au chemin qui mène ded saelay a
chateau fort

au 30 d'ed denombrement de 1492. Jean Chantelou pour 3 aruents de terre assis
au lieud. les Graviers, tenant d'une part au curé de Villiers, d'autre part au
Luzet, d'un bout sur Henry et Daquies D'acouy, et d'autre bout sur Jean Julien
(ou Julien), lesquels 3 aruents furent a feu m^{re} Jean de Cordis.

Et au St. du même denombrement de 1492. Louis Vanet

1 arpent de terre lieue les Graviers d'une part à lui même, d'autre part à Jean Samois, d'un bout au chemin du Roi par lequel on va de Sacy à Chateau fort, et d'autre bout aux ajans causes de feu Guilloe Langlois.

Le Surplus dud n.º 152. qui seroit de 8 arp. $\frac{1}{2}$, ou de 9 arp. $\frac{1}{2}$ si l'arpent de l'Eglise faisoit partie des 10 arp. $\frac{1}{2}$ dus fies de Montigny, ou enfin de 10 arpens $\frac{1}{2}$ se joignant les 3^{es} de Deshayes n.º 150, paroissent faire partie du fies du Roi.

N.º il seroit possible que dans ce surplus il y en eut 2 arpens $\frac{1}{2}$ dus fies de Mesfontain ou troue fol. 10 v.º du l'Alhier de copies d'actes 1^{re} liasse du 14^o Carton, ou page 103. de l'Invent. Vu bail à l'eux fait par Jean de Mesfontain à Jean Chantelou et Beroum sa femme en tant chose que 2 arp. $\frac{1}{2}$ lieue les Graviers, d'une part à la terre de l'Eglise, d'autre part à Guilloe Langlois d'un bout à Roger de Voisins. chargé avec les autres héritages de 2^e parisis de Cou et 48^o parisis de reure.

Le Seigneur de Villiers 10 arg 24 p. suis les an 16 et 17 de la Ventilation
de 1749 - 9 arg. 64 p. $\frac{1}{2}$
Le fuis les an 18 et 19 de laig. de -
1685 - 9 arg 10 p. $\frac{1}{2}$.

Dans l'un ou l'autre de ces continens, il paroit d'abord presque certain que

6 argens 57 perches font partie du fief du Roi,
 ou les trouve au 62. de l'arpentage du 4 juillet 1680 fait à la req^{te} des^s.
 Pierre Masmin, l'un des seign^{rs} de Villiers 1^{re} Liass^e du 11^o Carton fief du Roi

6 argens $\frac{1}{2}$ 7 perches au terrain de Demage de Villiers, nommé des Clos de la
 Bremondiere, compris les murs fossés et bergeries, tenant d'un côté au chemin
 de Voisins à Corbeville, d'autre aux^s. Rocherville (selon Gabriel de Luigni seign^r de
 Beelles) d'un bout aux terres de la Cure et autres, et d'autre bout au chemin
 de Villiers à Bue.

D'après le terrain donné cy-dessus aux 6. arg. 57 p. et l'aveu de la acquisition faite le 28
 mars 1650 à titre d'échange par M^{rs} Michel Lucas, de la 4^e et héritiers failliz, du
 fief de Beelles - 4^e Liass^e du 1^o Carton au page 29 de 1740^o il devroit y avoir icy -

3 argens du fief de Beelles, tenant suis le 4^e an 6. d'un côté au chemin des Noyers
 (c'est celui de Villiers à Bue) d'autre aux^s. Merault, d'un bout au chemin de Chalcauffon
 à Saclay, et d'autre bout au Clos de la Bremondiere; les 3 argens suis au champlet
 de la Bremondiere.

ou les trouve sous les mêmes tenants au 7. de l'arpentage du fief de Beelles -
 du 8 juillet 1662. 2^e Liass^e du 1^o Carton au page 21. de 1740^o

3 argens de terre au champlet du Jardin la Vieille Vigne, la Motte de la Vieille Vigne
 et les graviers et de pres de la Bremondiere, tenant d'un côté au chemin de
 Villiers à Bue et à Orsigny, appelé le chemin des Noyers, d'autre aux^s. Merault,
 d'un bout au chemin de Saclay à Chalcauffon, d'autre bout au Clos de la
 Bremondiere, qui fut à Machieu Bremon et aux^s. de St Mars et de pres au
 Clos de Saclay.

Dans l'aveu du même fief faite le 16 Jan^r. 1481. 11^e Liass^e du 1^o Carton on trouve

fief de Beelles

an 6. - 3 arpens lieud la Motte de la Vieille ville, tenam à Berin Roux.

an. 8. du Denombrement de 6 aout 1588. rendu par Adam Tade sud fus de Prestes à L'abbé de Lou Royal. 2^e liasse 1^{er} carton.

3 arpens de terre au lieud la Motte de la Vieille tenam à Berin Roux
an 7 de celui des 8 Mars 1586. même liasse

3 arpens de terre assis aux Graviere, autrement dit la Vieille ce de presen
la Ormeu diere, tenam d'un côté au Chemin de Saclay à Chalonsore.

Cependant, mais par erreur, on a placé ces 3 arpens dans le n^o. 158 et
après ce dit l'art. 58 du Procès verbal de ventilation de 1749, par l'arrêt du
grand conseil du 30 j^uin 1751. 4^e liasse du 1^{er} carton.

cette erreur doit être rectifiée lors du 1^{er} denombrement qui sera fourni du
fiel de Prestes.

Extrait des titres particuliers qui paroissent avoir raport
aux Champtiers 28, 29, 30 et 31 et dessus.

14 aout 1583. 21^e Liasse 9^e Carton, ou page 626. de 1^{re} quoy
L'itre nouvel par Jean Belleme, au profit d'uy.
garnant des marz seign^r de Villiers de 3 arp. $\frac{1}{2}$ de terre
en 2 pieces au Terroir de Voisins, Champtier de
les terres des sauteurs

la 1^{re} 3 arp. $\frac{1}{2}$ d'une part aux terres de dore
Royal, d'autre part à Guillaume Mallard, d'un bout
au chemin de Chateaufort à Sacy, d'autre bout aux
seigneurs de Voisins et de S^t Aubin.

la 2^{de} $\frac{1}{2}$ arp. lieu, d'une part à Jean Delaval
le jeune, d'autre à Perine Daumala d'un bout aux
seigneurs de Voisins et de S^t Aubin.

chargés envers les seigneurs de Voisins d'un minot de
bled froment de route, lesd^s terres portans Lad^s Ventes
sauteurs et amandes.

La marge est en: M de Daumala: a moi. et
au dos ces terres ont été acquises par les seigneurs de
Voisins.

Mai 1582. Acquisition par les seigneurs de Voisins et de S^t Aubin, de S^t Bastien
Boutte

1 arp. 2 toises à la marre des champs, d'une part
aux hoirs marin Belleme, d'autre à Mathurin de
Laval, d'un bout à Jean Daumala, d'autre bout
au chemin de Voisins à Villiers. Contour de Voisins les
Cuis. 16^{es} par arp. - 1^{re} Liasse 10^e Carton, ou page
667 de 1^{re} quoy

10 avril 1586. meme liasse, ou page 668 de 1^{re} quoy. Acquisition
par les seigneurs de Voisins de Jacques Marie et sa femme,

1 arp. de terre au Terroir de Voisins, d'un côté à Jean
Belleme, d'autre aux héritiers Jacques Delaval, d'un bout
au chemin de Chateaufort à Sacy d'autre bout au
chemin de Voisins la route de Villiers. Contour de Voisins
2^e. 6^e C. de cens.

Cedde par les seigneurs de Voisins avec $\frac{1}{2}$ arp. de terre envers
au lieu des deux côtés aux héritiers Jacques Delaval,
des deux bouts aux chemins, à Olivier Richelle,
Contour de Voisins 2^e. 6^e C. de cens par arp. par contrat du

15 avril 1586. meme liasse, du 8^e Carton, ou page
370 de 1^{re} quoy

7 8^{es} 1593 acq^{te} par les Jarmat des Mars d'licene
Vincens. 1^{re} L^{re} 10^e carton ou page 671.

1 arp. de terre marre des champs, d'un côté aux s^{rs}
Duisson et Thelis, d'autre côté aux trois Noël
Chromedeu, d'un bout par bas aux heirs Jacques de
Laval, d'autre bout au chemin de Voisins à Villiers

$\frac{1}{2}$ arp. de terre aud lieu, d'6 aux héritiers Jean
Vilain, d'autre côté à la s^r main Louve, d'un
bout au chemin de Chateaufort à Saclay, d'autre
bout au chemin de Chateaufort à Villiers
censive de Voisins le Cuis 12^e tournoi par arpen

5 x^{tes} 1593. même liasse ou page acquisition par led^s de
s^r Mar, de François Daumala du 5^e d'un arpen
et demi près en 3 arps. ala marre des champs
tenant d'un côté aud achel eus, d'autre côté aux
héritiers Jean Drouin, d'un bout au chemin des
Chateaufort à Saclay, d'autre bout à Jacques de
Laval et autres

14 8^{es} 1665 Echange, même liasse, ou page 673 de l'inv^o
des Renaudot cède aux^s leurs.

$\frac{1}{2}$ arp. de terre ala marre des champs, des deux
côtés et d'un bout aud s^r Lucas, seig^r de Villiers, -
d'autre bout au chemin de Chateaufort à Saclay

29 Mars 1667. Echange, 1^{re} liasse g^e carton ou page 620 de
l'inv^o Jean Fillet cède aux^s Jean Mercant, ar 3

1 arp. de terre au Champles de la marre des champs
d'un côté

9 x^{tes} 1653 acquisition par Jean Fillet de Simon Martin usage

$\frac{1}{2}$ arp. de terre ala marre des champs (partie de
plus grande quantité) à partir avec les héritiers feu
Louis Martin, tenant le tout d'un côté à m^r Mercant
d'autre à René Aubert d'un bout par bas au
chemin de Chateaufort à Saclay d'autre bout par bas
aux Friches. - censive de Voisins le Cuis - 1^{re} liasse g^e
carton ou page 619 de l'inv^o

11 juillet 1656. 6^e liasse 8^e carton, ou page 360 de l'inv^o. Echange
René Aubert cède à Nicolas Duval

1 arp. de terre au Terroir de Villiers Champles de la
marre des champs, d'un côté aux^s Mercant, d'autre à
Jean Fillet, d'un bout au chemin de Chateaufort à
Saclay, d'autre bout au chemin de Chateaufort à Villiers
censive de Voisins chargé d'1^{re} p^o de cens.

17. 1602 Partage des Drouin 3^e Liasse 9^e Carton ou page 429
de 1^{er} juv^{er}. Sol de Louis Drouin au 6.

2 arp. $\frac{1}{2}$ liend la Marre des champs, tenam d'un
coté aux heritiers Marin Odelleau d'autre coté et d'un
bon-auf. Duiffon d'autre bon au chemin de Chateaufort
a Saclay.

1484 fol. 39 du cahier de copies d'actes 1^{re} Liasse 14^e Carton ou
page 436 de 1^{er} juv^{er} bail a leur et rente par Guill^{er}
devoisin a Louis Vauet

4 arp. de terre aux Graviers (sans tenam)

1487 19^e Liasse 9^e Carton, ou page 476. de 1^{er} juv^{er} Bail a leur
et rente, par led^s voisins, a Jean Guillin, au 1^{er}.

3 arp. $\frac{1}{2}$ de terre assis es graviers, tenam d'une part
a Guillon Langlois, d'autre aux terres de Tholal de
Montigny, d'un bon par haut au curé de Villiers, d'autre
par bas a m^{re} Audry Perrier à cause de Dressles.

moziem^t avec autres heritages 12^e paris de leur
et 2 chappes de rente.

1488. fol. 82 du fuid Cahier, ou page 358 de 1^{er} juv^{er}
Donation Bail a leur et rente, par led^s voisins a Jean
Gaillart ou Guillart au 3.

1 arp. de terre au terroir (de Villiers) au Sentier des
Graviers, d'une part au dailleur, d'autre part a
Louis Vauet, d'un bon end dailleur d'autre bon
au chemin de Chateaufort a Saclay. moziem^t 2^e paris
par arp. et 2 poutes tant sur led^s arp. que sur
autres heritages.

1556. 21^e Liasse 9^e Carton ou page 483 de 1^{er} juv^{er} Accommiss^{er}
par Simon Hunger v^{er} Jean Delaval

1 arp. de terre, liendis de Donjon, d'une part aux
heritiers Normandou d'autre ^{ou bon} part a la veuve Simon
bon au chemin de Chateaufort a Saclay.

charge envers Guill^{er} de Villiers de 2^e. 6^e Tournois
de leur, et de 2 poutes de rente avec autres heritages
baillés a leur le 7 Jan^{er} 1488.

1492 13^e Liasse 9^e Carton, ou page 465 de 1^{er} juv^{er} bail a
leur et rente par Guillaume de Voisin a Geoffroy Simon

$\frac{1}{2}$ arp. de terre au terroir de Villiers liendis les Graviers
d'une part aux terres qui furent Guillon Langlois, que
tient led^s (devoisin) Lengel, d'autre a Jean Guillart, d'un
bon au chemin de Chateaufort a Saclay d'autre bon
au p^{re}neur. moziem^t 1^{er} paris leur et 3 boiffes
de bled.

1502. fol. 62 du fuid Cahier, ou page 482 de 1^{er} juv^{er} Bail a leur par led^s voisins a Pierre Jaques.

1 arp. $\frac{1}{2}$ de terre au Donjon, d'une part a Geoffroy
Simon, d'autre end dailleur, d'un bon a Jean

Normandon, d'autre bout a Jean Jehu, Moyennant
3^e parisien de cens.

25^e q^{ue} 1510.

fol. 69 du Cahier de loyies d'actes 1^{re} Liasse 14^e Carton ou
page 435 de l'Invent^{aire} d'ail à cens et rente par Guill^{ot}
de Voisins, a Simon Delourme au 6.

1 arp. de terre au lieu des Graviers, d'une part aux
enfants d'ud Simon, d'autre part a Jean Gaillard, d'un
bout au chemin de Chateaufort a Selay et d'autre bout
au d. d'ailleurs, moyennant avec autres heritages 24^e
parisien de cens, 24^e parisien et 2 poules de rente.

6 avril 1554. 4^e Liasse 9^e Carton, ou page 436 de l'Invent^{aire} Reconne

voir celle de haut page fin^e des Anglois et Normandon et corps

1 arp. de terre, lieu des Graviers, d'une part aux agins
cause Geoffroy Simon, a presme Francois Normandon
d'autre aud^{es} de Voisins au lieu de Jean Gaillard
d'un bout a Charlotte de Voisins, chargé de 30^s 8^d et
2 poules avec autres heritages, envers les d^{es} de Voisins.

5 ou 25 q^{ue} 1510

fol. 70 v^o du susd Cahier, ou page 437 de l'Invent^{aire} d'ail
à cens et rente, par Guill^{ot} de Voisins a Simon Delourme
au 7. 2 arp. 15 perches de terre au lieu des Graviers
d'une part a Pierre Jaques, d'autre aux terres de
Montigny, d'un bout aux d^{es} Dalbier, d'autre bout aux
terres qui furent Jean Chantelou. moyennant 26^e
de cens, 26^e et 2 chapons de rente.

15 juin 1520

11 mars 1555

5 aout 1556.

4^e Liasse 9^e Carton ou page 440 de l'Invent^{aire} Reconne
de Guill^{ot} d'Orléans, Louis Delaval, Philippe
d'Orléans d'ud 52^e 2 chapons.

28 x^e 1556.

21^e Liasse 9^e Carton, ou page 482 de l'Invent^{aire} Reconne
de Simone Hugot v^o Jean Delaval

1 arp. de terre assis lieu des Graviers, d'une part
a lad^e 4^e, d'autre part a Mathurin Delaval, d'un
bout a la v^o Guerin fontaine, d'autre bout au p^{er}
de Presles partie de 7 arp. poste au bail fait a Geoffroy
Simon le 25 q^{ue} 1510 — chargé envers Guillaume
de Voisins de 26^e cens, 26^e 2 chapons, rente.

28 x^e 1556.

21^e Liasse 9^e Carton ou page 482 de l'Invent^{aire} d'ail
par Jacques Richart, au presme d'ud d^{es} de Voisins.

3/4^e de terre lieu le Donjon, d'une part a Mathurin
Pontiers, d'autre aux bois feu Guillaume Roufflet
d'un bout aux terres de Presles d'autre bout au
chemin de Chateaufort a Selay cens 18^e parisien.
au dor: Berthaut, Saquier Duval.

29 x^e 1556.

même Liasse ou page 482. Reconnoissance des
Mathurin Pontiers et Nicolas d'Orléans. led^e d'Orléans
feu. 2 arp. de terre assis lieu le Donjon, d'une

par aux héritiers. C'est Jacques, d'autres une fois &
Guillaume Rousseau au lieu de Normandou, d'un boue
aux héritiers de Jean Delaval au lieu de Jean Ferlin
etam des appartenances de Montigny, chargé de 24.^s
parisis et 1. chapon

garreau, fortbois, Thelie. Audrè la loi 1 arg. 2^{me} du
Verail 1/2 arg. m. de Nangeville 1 arg. Saquid
Duoal 1/2 arg, puis les hets Thelie

2 Jan. 1556. 22. Liase 9^e carton, ou page 485 de 1^{er} juv.

Reconnoissance de Jean et de Normandou, Jean
halle et autres, au profit de Guille devoisin

1 arg de terre lieu les graviers, d'une part ala
ve Jean Delaval au lieu de l'ancien dit qui étoit au
lieu de Jean Gaillard et a l'olac Ledouerg au lieu de
Guillaume Bertheume, d'autres aud halle a camp
dubail fait a finon detouruy, d'un boue aux hets
Charlotte devoisin, d'autres boue au chemin des
Chateaufort a Sallay, et en pointe et courbe lad v.
Delaval

2 arg. (aud lieu) d'une part alad v. de laval,
d'autre part aud f. devoisin au lieu de Jacques
romari et avau Guillaume Rousseau, d'un boue au
chemin, d'autre boue aux terres delad d'ee Charlotte
devoisin. chargés de 10.^s parisis de leus.

audos op leus hets halle. Boiffures, hets Baron,
Drouin, Bruffon Thelie, Garreau.

2 Jan. 1556. meme liase ou page 486 de 1^{er} juv. Recon. de halle

1 arg de terre lieu les graviers, d'un part aud
halle au lieu de Geoffroy finon, d'autres part aud f.
devoisin au lieu de Jean Gaillard, d'un boue au chemin
de Chateaufort a Sallay, d'autres boue aux terres camp
delad d. devoisin, partie des terres baillies a cours
a finon detouruy en 1510 par le titre nouvel de
francois Normandou du 6 avril 1554. et retour
chargé de 30.^s 8^e 2 poultes.

11 Jun 1614. 3^e Liase 9^e carton ou page 429 de 1^{er} juv. Recon.

de Louis Dupuis, aus. Jacques mesmin, a cause de
sa terre esgrue de Villiers Lebaele.

3/4 de terre lieu la fontiere, d'un coté aux terres
de la Cure, d'autres coté aud un boue aus Thelie, et
d'autres boue au chemin de Chateaufort a Villiers
Cens 15.^s

18 Jun 1614. 8^e Liase du 8^e carton, ou page 373 de 1^{er} juv.

Recon. de Jacques Duoal aud f. Mesmin, a
cause delad siegie de Villiers

ou li - 3/4 de terre au Boizies Rouge, d'un coté aux aquis par ni mesmin

168.

12^e 152.

acquis par m^r Mercault

acquis par m^r Mercault

D^r de bon Royat, d'autre coté au^s. Thelus d'un bout au
p. de fort bois, d'autre bout au chemin de Chateaufort a
Sailay Cens 10^e

au s. $\frac{1}{2}$ arg. a la Goutiere, d'un coté au^s fort bois,
d'autre et d'un bout au^s Thelus, d'autre bout au chemin
de Chateaufort à Villiers, Cens 8^e

au s. $\frac{3}{4}$ de terre au Donjon, d'un coté et d'un bout
au^s. de Mangerville, d'autre coté a Mangrd Doum,
d'autre bout au^s Thelus. Cens 13^e

1^e 9^e 1666. 21^e liasse 9^e carton, ou page 484. Reconnoissance
de Jean Pepin au^s Lucas

$\frac{1}{2}$ arg de terre leud la Bremondierie, d'une part
a Marin Daler, d'autre part aux freres feu veron
d'un bout au^s Mercault d'autre bout au chemin de
Chateaufort a Sailay. Cens 12^e par arg.

11 7^e 1667.

8^e liasse 8^e carton ou page 371 de l'qu^{re} Reconne
de Barrie, Pierre et Veron leurs femmes. au^s Lucas

$\frac{1}{2}$ de terre a la Bremondierie, d'un coté a Jean le
moine, d'autre par la pointe au^s Mercault d'un bout
au chemin de Chateaufort a Sailay Cens 15^e par arg.

4 8^{es} 1517 Donation par Jean Gaillart ceta f^o a Nicolas Petit
 1 arg. de terre lieud les Graviers, d'une part et d'un
 bout a Grosseoy Simon, d'autre part a Jean
 Normandon, d'autre bout au chemin de Chateaufort a
 Saclay; charge de 2^s p^{is} de lens et 1 p^{oule} de rente
 envers Guillaume de Voisins. 22 liasse G. p. 1585 de 1^{re} p^{ro}.

11 mai 1525 meme liasse 22. ee p. 1585 l'exchange Guillaume Blouffeu
 cede a Jacques Desnard 1 arg de terre lieud les Graviers
 d'une part a Francois Normandon, d'autre auid Blouffeu,
 d'un bout au chemin de Chateaufort a Saclay, d'autre
 bout a Guillaume Droze. Lens 2^s T.

acquis par Guiu^e de Voisins d'uid Desnard le
 13 juillet 1543. memes liasse, ou page

27. 8^{es} 1570 21^e liasse 9^e carton, ou page 1582. sentence. Nicolas
 Ordiere cond^{ne} a abandonner a Pierre Chateu

1 arg. de terre, lieud le Dorjon, d'une part a
 Mathurin de Laval, d'autre part a la D^{ne} Hotelas,
 d'un bout au lieu de Villiers le Dardes, d'autre bout
 a fleurant de Laval, acquis par led. Chateu de
 Mathurin Pontiere ceta femme. (voir cy dessus 29.
 2^{es} 1556. la Rec^{te} d'uid Pontiere)

27. 9^{es} 1604. 21^e liasse 9^e carton, ou page 1584 de 1^{re} p^{ro}.
 acqu^{te} par Jacques Mercant de Jean Hayes.

1 arg. de terre ala Bremondiere, d'une part
 a M^{re} Fortois, d'autre a Jean Droissiere, d'un bout au
 p^{re} Mercant d'autre bout au chemin de Chateau
 fort a Saclay.

$\frac{1}{2}$ arg. auid lieu, d'une part auid Droissiere d'autre
 a Mad^{re} des Mass, d'un bout auid p^{re} Mercant, d'autre
 bout auid chemin. lensive d'uid 29^e 2^s T. par arg.

3 Jan^{er} 1607 8^e liasse 8^e carton, ou page 372 de 1^{re} p^{ro}.
 acqu^{te} par led p^{re} Mercant de Philippe Heurtaus ceta

$\frac{1}{4}$ de terre ala Bremondiere, d'un coté a Jacques
 Duval, d'autre coté a la D^{ne} Masson, d'un bout a
 la D^{ne} des Mass, d'autre bout au p^{re} Chelis. lensive
 d'uid acquereur, le Vicem de Guistart.

8 fev^{er} 1638 8^e liasse 8^e carton, ou page 373 d'uid p^{ro}.
 partage des Duval enfans de Daquier. lot de
 Guille^e Duval

1^o 58 perches $\frac{2}{3}$ deland ala Bremondiere, d'un
 coté au p^{re} Baron des Holo, d'autre coté ala terre
 de la fere de Villiers d'un bout au clos du p^{re} Mercant
 d'autre bout ala D^{ne} de Vaurouij

acquis par Jean Mercant le 13 8^{es} 1636. 21^e liasse
 9^e carton ou page 1584 de 1^{re} p^{ro}.

2^o 8h perches à la marre du Donjon, d'un côté aux terres de Bon-Royal, d'autre côté à la D^o de Vaurouy et à l'église de Villiers, d'un bout au chemin de Châteaufort à Sallay, d'autre bout à M^o Duverail.

23 mai 1651.

21^e Liasse 9^e carton ou page 84 de l'Inventaire

Acq^o par les^s Jean Mercier d'Antoine Valler^s, qui a accu des mad^{es} d'astou femme de Louis des Germain le 18 Jan^{er} 1649

1 arp. de terre à la Bremondierie, tenant des deux parts au S^r Mercier, d'un bout aux^s mesm^{es}, d'autre bout à la D^o de Vaurouy — l'enfée d'ud^s Mercier

9. 2^o 1653.

1^{re} Liasse 9^e carton, ou page 419 de l'Inventaire

Aquisition par Jean Filieul, de Simon Marin esq^{ue}

$\frac{1}{2}$ arp. de terre à la marre des champs Extr. q^{ue} d'après page 164.

17 8^e 1656.

21^e Liasse 9^e carton ou page 486 de l'Inventaire Aquisition par les^s Jean Mercier, d'ud^s Filieul, d'ud^s arp. de terre à la marre des champs.

19 9^e 1654.

6^e Liasse 8^e carton, ou page 362 de l'Inventaire

Aquisition par M^o de Darville d'Antoine Duval esq^{ue}

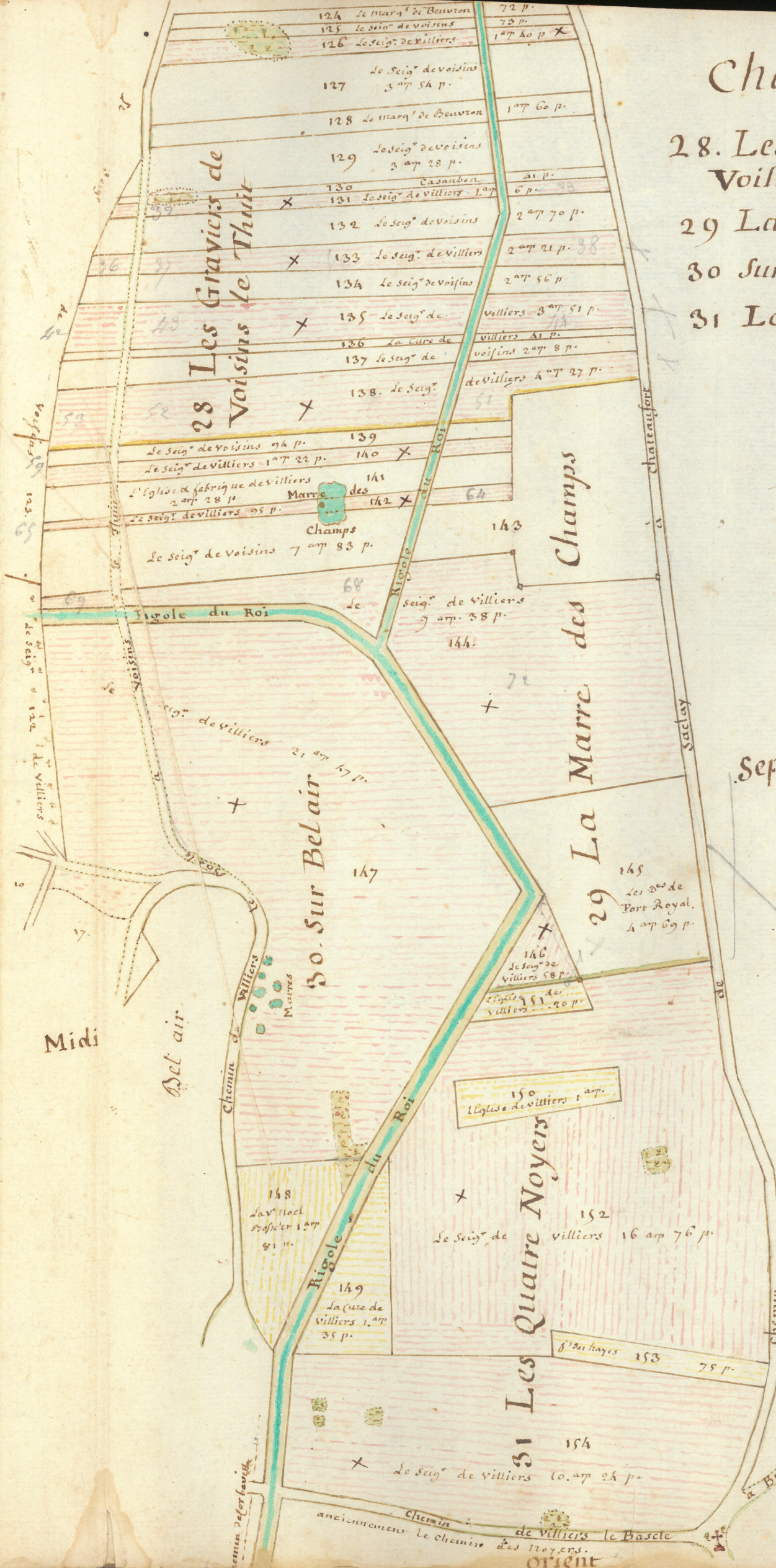
$\frac{3}{4}$ arp. de terre au Donjon, d'un côté et d'un bout au S^r Acquereur, d'autre côté aux^s Mercier, d'autre bout au chemin de Châteaufort à Sallay.

Champlie

28. Les Gravier
Voisins le Th

29 La Marre des
30 Sur Bel air

31 Les quatre



28 Les Gravier
Voisins le Thuir

29 La Marre des
Champs

30 Sur Bel air

31 Les quatre
Noyers

Midi

Sept.

Chemin de la Biue & a Versailles

Chemin de Villiers le Bascle
anciennement Le chemin des Noyers.
orient

150
Eglise de Villiers 1 arp.

148
L'eglise de
Bel air 1 arp.
81 p.

149
La cure de
Villiers 1 arp.
85 p.

152
Le seig. de
villiers 16 arp 76 p.

153
Des hayes 75 p.

154
Le seig. de villiers 10 arp 24 p.

145
Les des de
Port Royal.
4 arp 69 p.

146
Le seig. de
villiers 58 p.
L'eglise de
villiers 90 p.

143
Le seig. de Villiers
7 arp. 58 p.
144.

Le seig. de voisins 7 arp 83 p.

L'eglise et fabrique de Villiers
2 arp 28 p.
Le seig. de Villiers 55 p.

Le seig. de voisins 94 p.
Le seig. de Villiers 1 arp 22 p.

138. Le seig.
de Villiers 4 arp 27 p.

136 La cure de
villiers 41 p.
137 Le seig. de
voisins 2 arp 8 p.

135 Le seig. de
villiers 3 arp 51 p.

134 Le seig. de voisins
2 arp 56 p.

133 Le seig. de Villiers
2 arp 21 p.

132 Le seig. de voisins
2 arp 70 p.

131 Le seig. de Villiers 1 arp
6 p.

129 Le seig. de voisins
3 arp 28 p.

128 Le marq. de Beauvon
1 arp 60 p.

127 Le seig. de voisins
3 arp 54 p.

126 Le seig. de Villiers
1 arp 40 p.

125 Le seig. de voisins
72 p.

124 Le marq. de Beauvon
72 p.